REGLEMENTS SPECIFIQUES
ÉPREUVES INTER RÉGIONALES DE L'EST

Ce règlement a été accepté par les ligues de L'est et de Bourgogne Franche-Comté.
Il figurera dans leur vademecum respectif.

I / CONDITIONS DE PARTICIPATION

A) JEUNES

Lors de la **Qualification Interrégionale** le nombre maximum de participants est fixé à **106.**
Ce quota se répartit comme suit :

	Bourgogne Franche-Comté	GRAND EST	TOTAL	PLACES FLOTTANTES IR EST	TOTAL
QUOTAS FINALE IR EST 2018	34	62	96	+ 10	106

Le quota de qualifiés de l'Inter-région Est pour le Championnat de France des Jeunes est fixé à 22 places (U12 et U14) + Les quotas des U16 seront calculés ultérieurement (*Cf. page Qualification Interrégionale*).

L'IR Est dispose de 2 places flottantes toutes catégories confondues (possibilité de retirer jusqu'à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres) :
L'IR Est déterminera avant la date de sa finale Interrégionale les affectations de ses 2 quotas flottants et avertira la ffgolf.

B) AUTRES ÉPREUVES :

Voir le vade-mecum national, notamment ce qui concerne le respect du cahier des charges des épreuves fédérales. **Les index maximums sont impérativement fixés à 28 pour les dames et 24 pour les messieurs.**

II / ENGAGEMENTS et INSCRIPTIONS

L'inscription d'un club, puis de ses équipiers à une épreuve interrégionale se fait par Extranet (voir vade-mecum fédéral).
S'inscrire à une compétition par équipes interrégionale vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve ainsi que du présent règlement spécifique.

La date limite d'inscription d'un club est d'un mois avant le premier jour de l'épreuve. Celle des équipiers est de sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le montant de l'inscription d'un club et de son équipe à une épreuve interrégionale est de **deux cents euros** (200 euros) et de **cent euros** (100 euros) pour les équipes de jeunes. Cette somme sera facturée aux clubs par la FFGolf et reversée à la Ligue organisatrice.

Le montant versé au club organisateur par la ligue s'effectuera selon les modalités suivantes :
Maximum : € 2 500 (pour plus de 13 équipes inscrites)
Minimum : € 1 500 (quel que soit le nombre de clubs inscrits)
Entre € 1500 et € 2500 le montant des inscriptions.
Pour les interclubs jeunes : prorata-numeris des équipes

Cas particulier de la qualification Jeunes aux Championnats de France où il n'y a pas de recette générée par une inscription puisqu'elle est gratuite :

- L'inscription par jeune est de € 25 (pris en charge par sa ligue)
- La Ligue organisatrice de l'épreuve facture à la Ligue Grand Est €25 au prorata numéris des participants par Ligue.
- La Ligue organisatrice verse au club hôte le montant perçu jusqu'à concurrence d'un plafond de € 1500.
- Utilisation de l'excédent – voir article IV « participation aux frais ».

III / FORFAITS des JOUEURS

La gestion des forfaits sera identique à celle de la FFGolf. Le montant de l'inscription sera conservé par la FFGolf **si le forfait est notifié après la date limite d'inscription du club** (un mois avant le premier jour de l'épreuve).

Tout club ne prévenant pas de son **forfait** ne pourra pas disputer la même épreuve au cours de la saison suivante (cf règlement ffg). S'il prévient tardivement, (après la date limite d'inscription des joueurs) il risque de ne pouvoir être autorisé à jouer l'épreuve la saison suivante.

IV/ PARTICIPATION AUX FRAIS

Cette participation concerne les deux ligues de l'Est même si une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas représentées lors de l'épreuve concernée.

La Ligue organisatrice reversera au club d'accueil de l'épreuve, le montant des inscriptions selon le barème de l'article II (ci-dessus, **sauf épreuve de qualification au Championnat de France Jeunes). Le montant excédentaire servira prioritairement à payer les frais (cocktail, arbitrage, etc.)**

Deux cas de figure :

a) aucun solde constaté : les frais sont répartis de manière égale entre les 2 ligues, une facture sera envoyée à l'autre ligue non-organisatrice.

b) un solde est constaté : le montant est acquis à la Ligue organisatrice

Recommandations engagements de frais :

- les frais d'arbitrage seront établis pour 2 arbitres maximum (frais respectant la charte fédérale concernant le déplacement des bénévoles)
- les frais de cocktail :
  - **200 € TTC pour moins de 80 participants, 300 € TTC au-delà**
  - **Pour les épreuves jeunes, les frais de « goûter » sont limités à 200 € TTC**

V/ CALENDRIER

Le calendrier sera établi lors de la réunion des Présidents de Ligue de l'Est (fin octobre). Ceci afin que chaque Ligue organise à son tour la ou les épreuves qui comportent le plus grand nombre de participants.

Chaque club organisateur devra envoyer les résultats à la FFG et aux deux ligues dans les meilleurs délais.

*Date de la dernière modification : **le 21/02/2017***

MIR - QUALIFICATIONS REGIONALES JEUNES U12/U14/U16
CHAMPIONNAT REGIONAL

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

Qualifications : MIR 1 **5 & 6 mai GOLF DE DIJON-BOURGOGNE**
MIR 2 **2 & 3 juin GOLF DE BESANCON**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés(es) dans un club de Bourgogne ou de Franche-Comté et membre de son association sportive et ayant acquitté son droit de jeu fédéral (35€) pour la saison 2018 avant la 1ère épreuve.

CATÉGORIE D'ÂGE :

U12 : 12 ans et moins – **U14** Benjamin(e)s 13 et 14 ans – **U16** Minimes 15 et 16 ans

CRITERES DE PARTICIPATION : dans le tableau ci-dessous

La moyennes SP qui sera utilisée sera la moyenne tournante sur 12 mois s'affichant sur l'extranet à la date limite d'inscription ainsi que le nombre de tours joués en SP
Ils sont renseignés sur l'extranet de chaque club : xnet.ffgolf.org voir : Onglet Sport - Menu Moyenne SP.

MIR - LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE						
	U 12 (2006 et plus)		U14 (2004 - 2005)		U16 (2002 - 2003)	
	Garçons	Fille	Garçons	Fille	Garçons	Fille
Moyenne SP	≤ 50	≤ 54	≤ 30	≤ 36	≤ 24	≤ 28
Minimas tours SP	3	3	5	5	7	7

FORME DE JEU

Stroke-play 36 trous, 18 trous/tour sur des parcours spécialement aménagés selon les distances jeunes préconisées par la FFG.

Pour chaque série d'âge et de sexe des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve voir (grille ci-dessous). Les ex-æquo éventuels se partageront les points des places obtenues.
Le classement final pour la sélection Bourgogne – Franche Comté se fera en additionnant les points obtenus.

Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points
1er	100		6ème	35		11ème	15		16ème	10		21ème	5
2ème	70		7ème	31		12ème	14		17ème	9		22ème	4
3ème	60		8ème	26		13ème	13		18ème	8		23ème	3
4ème	51		9ème	20		14ème	12		19ème	7		24ème	2
5ème	43		10ème	18		15ème	11		20ème	6		25ème	1

REPERES DE DEPARTS

Les repères de départ sont définis par le Comité de l'Epreuve et la Commission Jeunes de La Ligue en fonction des distances recommandées par la FFGOLF.

CATEGORIES	GARCONS		FILLES
U12	GRIS	Départs ORANGE Jeunes	VIOLET
U14	JAUNE		ROUGE
U16	BLANC		BLEU

HEURES DE DEPART ET GROUPES

Les heures de départ et les groupes sont préparés par la Ligue en concertation avec le Club et l'arbitre désigné.

PRIX ET RÉCOMPENSE

A l'issue du dernier tour chaque vainqueur aux points par série d'âge et de sexe se verra attribuer le titre de Champion de Ligue.
En cas d'égalité pour le titre le ou les ex-aequo seront départagés par un play off trou par trou.

INSCRIPTIONS : Via le site de la Ligue de Bourgogne Franche Comté http://www.liguegolfbfc.fr
MIR 1 Dijon-Bourgogne : **jusqu'au vendredi 27 avril - MIR 2** Besançon : **jusqu'au vendredi 25 mai**

Reconnaissance gratuite la veille de la compétition ou 15 jours la précédant, selon les disponibilités des clubs, sur réservation obligatoire et sur un seul 18 trous.

QUOTAS POUR LA FINALE INTER REGION EST

34 places seront attribuées à la Bourgogne - Franche Comté réparties de la manière suivante :

28 places seront attribuées mathématiquement en fonction du résultat final des deux MIR régionaux. **6 WC resteront à la disposition de l'ETR de la ligue**. Elles peuvent être intégralement attribuées ou non, selon l'avis de l'ETR.

Quotas	Garçons	Filles
U16	5	3
U14	5	4
U12	6	5
Wild Cards	6	

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DES JEUNES
QUALIFICATIONS INTER RÉGIONALE U12 – U14 – U16

Golf de Dijon-Bourgogne
10 & 11 Juillet

FORME DE JEU

Stroke-play 36 trous, 18 trous/tour

Inscription : Réalisée par la Ligue après le résultat finale des MIR Bourgogne Franche-Comté
Départage : Play-off mort subite si égalité pour les places qualificatives au CFJ

QUOTAS FINALE IR EST

Ligue de l'EST + Ligue de Bourgogne-Franche-Comté

	Bourgogne Franche-Comté	GRAND EST	TOTAL	WC FLOTTANTES IR EST	TOTAL
QUOTAS FINALE IR EST 2018	34	62	96	+ 10	106

QUOTAS IR EST POUR LE CHAMPIONNAT DE France DES JEUNES

QUOTAS	Garçons	Filles
U16	Déterminé ultérieurement	Déterminé ultérieurement
U14	5	3
U12	8	6

Les 10 premiers benjamins et les 5 premières benjamines (U14) du mérite de juin seront directement qualifiés et s'ajouteront aux quotas déjà donnés dans le tableau ci-dessus

Les 40 premiers et 25 premières minimes U16 du Mérite jeunes de juin seront directement qualifiés
Les quotas restants seront communiqués après la publication de ce mérite

L'IR Est dispose de 2 places flottantes toutes catégories confondues (possibilité de retirer jusqu'à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres) :
L'IR Est déterminera avant la date de sa finale Interrégionale les affectations de ses 2 quotas flottants et avertira la ffgolf.

PRISE EN CHARGE DES JOUEURS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT DE France DES JEUNES

Ils seront connus à l'issue de l'épreuve interrégionale de DIJON BOURGOGNE.

1 - La ligue prendra en charge les formalités d'inscription au championnat de France, y compris le montant de l'inscription. A charge des joueurs de renvoyer leur dossier (photos, certificats divers etc).

2 - La ligue prendra en charge **forfaitairement (80€ /jour) pour chaque joueur.**

3 - La CTR prendra en charge si besoin l'aide technique (reconnaissance, échauffement, débriefing) de chaque joueur dont le coach personnel ne serait pas présent.

4 – La Ligue ne prendra pas en charge les coachs personnels qui pourraient être présents et qui restent à la charge du joueur.